

Les éoliennes et l'économie

Projet Parc des Moulins

**PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT**

Par Paul Vachon et Michel Horbatuk

**Kinnear's Mills
Le 27 septembre 2009**

Messieurs les commissaires,

Bonsoir

Paul Vachon habite Kinnear's Mills depuis 33 ans, sa résidence est située sur la route 269 entre le 12^e et le 13^e rang. Michel Horbatuk réside dans le village sur la rue Lowry depuis 24 ans. Nous devons dire qu'au tout début, nous étions plutôt favorable au projet des éoliennes, mais après avoir fait des recherches sur les impacts positifs et négatifs et après avoir vu les photos du promoteur, nous en sommes venus à la conclusion que le projet du Parc des Moulins avait davantage d'impacts négatifs que positifs pour notre communauté. Ce qui nous amène à demander à la Commission de ne pas recommander le projet du Parc des Moulins pour les raisons suivantes :

La valeur économique du paysage :

Bien que la beauté d'un paysage soit d'une valeur subjective, il nous semble pour notre part, en faisant l'analogie avec des résidences situées à proximité d'un lac ou d'une rivière que ce qui constitue le charme d'un chalet, c'est son environnement. En effet, on achète d'abord le paysage, dans ce cas, le lac ou la rivière. Puis on construit ou on rénove la résidence et ce coin de paradis est étroitement lié à la beauté du paysage ou à sa valeur récréative. Ici à Kinnear's Mills, ce choix est fait en fonction de ce paysage vallonné. Nul doute qu'il a une valeur économique, on ne sait laquelle, mais on sait que plusieurs personnes souhaitent s'installer dans notre village à cause de cette valeur ajoutée. Quel sera l'effet de l'implantation des éoliennes sur la valeur économique du paysage? Nul ne le sait, pas plus le promoteur que les opposants au projet, mais les éoliennes une fois installées, il n'y aura pas de possibilité de retour en arrière. Jusqu'à quel point l'argent apporté par le projet compense-t-il la perte appréhendée de l'attrait paysager?

L'occupation du territoire :

À cause de la loi sur la protection du territoire agricole, la municipalité de Kinnear's Mills a peu de possibilités d'accueillir de nouveaux résidents. Cependant, avec les nouveaux amendements à la loi, certaines opportunités peuvent se présenter pour les accueillir. L'érection de 36 éoliennes sur notre territoire et la limitation à 500 mètres autour des éoliennes pour une habitation rendent pratiquement impossible l'installation de ces nouveaux résidents et par le fait même tout développement futur de la municipalité.

Le tourisme :

Certains disent que les éoliennes peuvent attirer le tourisme. Paul Vachon a visité le parc éolien à Cap-Chat et admiré les éoliennes. Après avoir fait « le tour de la Gaspésie », il ne s'est pas arrêté à Murdochville puisqu'il avait déjà visité les éoliennes de Cap-Chat. C'est un peu la même chose qui risque de se produire ici, la volonté gouvernementale de multiplier les parcs éoliens dans le sud du Québec risque de faire disparaître l'attrait des éoliennes au point de vue touristique puisque nous en verrons sans doute un peu partout.

De plus, ce phénomène risque d'avoir l'effet inverse et les touristes peuvent plutôt vouloir rechercher les rares paysages « vierges » montrant encore la beauté de la nature sans pylônes, sans tours et sans éoliennes.

Le développement régional :

Le projet du parc des Moulins ne peut être un facteur de développement régional pour plusieurs raisons :

- 1- **La rentabilité** : le projet est profitable particulièrement pour le promoteur. Si ce n'était de la volonté politique, il n'y aurait pas d'éoliennes au Québec, puisque l'énergie verte que nous produisons par nos barrages hydro-électriques coûte moins chère à produire que celle produite par les éoliennes :

« La société d'État paiera un total de 10,5 ¢ du kilowattheure. Le prix moyen des projets retenus est de 8,7¢ du kilowattheure. Le coût de transport pour acheminer l'électricité produite est de 1,3¢ du kilowattheure et celui du service d'équilibrage fourni par Hydro-Québec Production est estimé à 0,5¢ du kilowattheure. » (Le Québec sous le vent, Radio-Canada, 6 mai 2008)

M. Vincent, le promoteur a lui-même confirmé ces chiffres lors des audiences du BAPE. (Transcription 9 septembre en après-midi page 90).

Mme Caroline Villeneuve, représentante d'Hydro-Québec confirme que « Pour ce qui est du prix auquel Hydro vend son électricité, le prix de vente moyen, en dollar 2008, aux clients résidentiels, est de sept virgule deux sous du kilowattheure (7,2 ¢/kWh). (Transcription séance de l'après-midi du 9 septembre 2009 p. 4).

On peut s'étonner d'une entreprise qui sciemment perd de l'argent : Le journal Les Affaires avait une opinion à ce sujet : « Jean-Marc Carpentier, analyste reconnu en matière d'énergie, a évalué le coût réel de cette aventure. Au départ, il rappelle que même la production hydroélectrique classique coûte de plus en plus cher. Son coût oscille aujourd'hui autour de 8,5 ¢ / kW. Mais il demeure inférieur de 4 ¢ à celui qui est attaché à cette future énergie éolienne. Au final, Hydro-Québec y laissera environ 50 millions de dollars chaque année. " L'impact réel correspond donc à une hausse tarifaire de 0,5 %, parce qu'Hydro-Québec n'assumera pas cette perte, mais augmentera les tarifs de tous ses clients, comme le lui permet la Régie de l'énergie ", avance M. Carpentier. Vous voyez l'affaire ? Pour que les communautés locales y trouvent leur profit, Hydro-Québec doit les subventionner. » (Les illusions de la coûteuse patente éolienne, Les Affaires, 6 juin 2009).

Compte tenu du manque de rentabilité des éoliennes, à chaque fois que les éoliennes fonctionnent, nous perdons de l'argent, la commission ne devrait pas recommander la réalisation du projet du Parc des Moulins.

- 2- **Les redevances** : Où va donc l'argent? Le promoteur va distribuer environ 2% des revenus aux municipalités et aux propriétaires, ce qui représente à peu près 2 millions de dollars, mais où vont donc les 98% restants? Cet argent va-t-il servir à développer les régions? Nous ne connaissons pas les coûts de production ni le coût

de fabrication des éoliennes mais il est évident que ces millions ne resteront pas dans la région pour assurer son développement, ce qu'il va rester c'est un maigre 2%. On peut imaginer qu'Hydro-Québec, tant qu'à perdre de l'argent, aurait pu faire des municipalités des partenaires, en leur confiant la gestion du projet et là nous aurions eu un véritable levier de développement économique. Ces profits risquent de nous échapper totalement, et si on en juge l'expérience de Murdochville, c'est une compagnie américaine Florida Power qui exploite les éoliennes. Nous nous retrouvons avec une situation totalement aberrante, nous payons plus cher à des Américains pour produire une électricité que nous vendons moins cher aux Québécois, mais que nous devons subventionner puisque nous la vendons à perte. Les redevances sont calculées, en partie, en fonction du nombre d'éoliennes. Si au lieu du 2%, nous avions accès à une juste part, combien nous faudrait-il d'éoliennes pour avoir un financement semblable à celui qui est promis? Si l'objectif était de donner un levier économique aux municipalités avec 98% des profits, nous pourrions sans doute, avec seulement quelques éoliennes avoir les leviers économiques nécessaires pour dynamiser la région et sans avoir les inconvénients d'un parc industriel de 78 éoliennes. Compte tenu du faible pourcentage accordé aux municipalités, la commission ne devrait pas recommander la réalisation du projet du Parc des Moulins.

- 3- **L'efficacité** : Les éoliennes produisent en moyenne qu'à 34,5% de leur potentiel et elles seront dans le paysage pendant 20 ans. Ou la technologie ne nous semble pas au point ou ces machines sont peu efficaces. Le parc nous semble beaucoup trop gros pour le rendement demandé par Hydro-Québec, des machines plus efficaces permettraient de réduire considérablement le parc éolien. Comme le Québec n'a pas encore besoin de cette énergie, comme elle n'est pas rentable pour le moment, comme elle n'est pas efficace, comme il y a un grand nombre d'inconvénients liés à cette exploitation, il nous semble qu'il vaudrait mieux se prémunir d'un principe de précaution et s'abstenir de les implanter en milieu habité.
- 4- **Les emplois** : On nous annonce la création de centaines d'emplois lors de la phase de construction, mais il y aura beaucoup d'inconvénients reliés à cette phase d'implantation, notamment la détérioration des routes. Le promoteur promet de remettre en état les routes privées, mais il nous a fallu attendre 25 ans pour que la route 269 soit rénovée. Elle le fut en 2004, mais les emplois créés pendant cette phase vont-ils compenser pour la détérioration de la route? Le gouvernement va-t-il réinvestir pour réparer la route? Nul ne le sait. Pourquoi n'a-t-on pas exigé de la compagnie Énercon la création d'usines ici, au Québec? Dans la phase suivante (phase d'exploitation), on parle de la création de 10 ou de 20 emplois. Une partie de ces emplois sont en gestion et peuvent se faire en dehors de la région, combien en restera-t-il? Mais peu importe, car on ne peut parler de développement régional par la création d'une dizaine ou d'une vingtaine d'emplois.

Le comportement du promoteur :

Pour ma part, (Paul Vachon) la véritable information je l'ai eu lors des audiences du BAPE où des experts neutres pouvaient répondre à nos questions. Si ce processus avait

été fait plus tôt nous aurions évité une situation très tendue dans notre village. Le choix du promoteur de discuter avec les propriétaires et les groupes d'intérêts a contribué à augmenter la méfiance d'une partie de la population. Informer des groupes d'intérêts et consulter une population c'est très différent.

Selon nous, notre conseil municipal n'était pas préparé et n'avait pas les ressources pour faire face à une telle situation. La bonne volonté ne suffit pas toujours. Malgré le fait que notre municipalité pourrait recevoir 36 éoliennes, elle n'a pas jugé opportun de faire une demande auprès de la ministre pour demander des audiences du BAPE. Notre conseil municipal s'est vu remettre une mise en demeure de la part de citoyens inquiets et de la part de 3CI, partenaire de la municipalité. Notre conseil municipal n'a pas su trouver les compétences neutres et a dû se fier aux conseils du promoteur pour promouvoir le projet, ce qui a amené quelques situations aberrantes : comme un conseiller en conflit d'intérêt qui a quand même voté des résolutions, l'adoption de règlements (408 et 422) qui se sont avérés porteurs d'irrégularités, l'absence de consultation formelle de la population.

Je laisse ici la parole au maire de Kinnear's Mills, M. Marquis Bédard : « Est-ce qu'on était vraiment prêts pour prendre une décision! Oui et non. C'est que la problématique d'une petite municipalité comme la mienne, on n'a pas les moyens financiers de s'engager quelqu'un pour nous dicter un peu une ligne de conduite. Je pense que par rapport à ces gros projets là, c'est un gros projet, on est un peu laissés à nous autres mêmes. C'est un peu ça que je reproche par rapport au dossier. » (Transcription 10 septembre en après-midi page 13). Pour ma part, (Paul Vachon) j'estime que notre conseil municipal méritait un meilleur traitement.

Conclusion :

Considérant que l'énergie éolienne coûte plus chère à produire actuellement que celle produite à partir des barrages hydro-électriques.

Considérant que le prix de cette énergie contribue à exercer une pression à la hausse sur les tarifs de l'électricité au Québec.

Considérant que l'implantation d'un parc éolien entraîne des tensions importantes au sein de notre communauté.

Considérant que le projet « Parc des Moulins » n'est pas un projet générateur d'emplois importants sur 20 ans.

Considérant que l'avenir de notre municipalité réside davantage dans l'accueil de nouveaux arrivants et dans la préservation de notre paysage que dans le développement éolien.

Compte tenu du trop grand nombre d'incertitudes liées à ce projet et du trop grand nombre de conséquences négatives pour notre communauté, nous demandons à la Commission de ne pas recommander le projet « Parc des Moulins » ou tout au moins qu'il soit transféré en milieu non habité, par exemple dans le nord du Québec, là où les impacts auront moins d'effets sur la faune et sur les humains.

Paul Vachon
Michel Horbatuk